

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS

Séance du Conseil Municipal du

25 septembre 2025 à 20h00

Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Alain MAHUET, Mmes Barbara ANNE, Evelyne LAIR et Isabelle CLIGNY.

Excusés : M. Mathieu BONNET-MADIN pouvoir M. Alain MAHUET, M. Joël CHERLIAS, Mme Florence RETOURS pouvoir Mme Isabelle CLIGNY.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne LAIR

Contrat Pays de la Loire 2026

Délibération n°2025-06-01 : Approuvée

MAM

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'investissement auprès de la Région dans le cadre de la « construction - réhabilitation d'un garage en MAM ».

Délibération n°2025-06-02 : Approuvée

Pont du Moulin de Blot

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'investissement auprès de la Région dans le cadre de la « construction du Pont du Moulin de Blot ».

Pour information, ces deux dossiers ont déjà l'objet d'un dépôt mais l'intitulé de la délibération devait être modifié.

Lotissement Jules COUPEAU

Délibération n°2025-06-03 : Approuvée

Convention ENEDIS et proposition de raccordement

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS ainsi que la proposition de raccordement électrique nécessaire à l'alimentation du futur lotissement.

Montant TTC de la proposition présentée par ENEDIS : 19 728,72 €

Délibération n°2025-06-04 : Approuvée

Devis ingénierie Télécom et câblage Fibre Optique

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par SOLUTEL pour la mise en place de la fibre optique dans le futur lotissement.

Montant TTC de la proposition : 2 865,60 €.

Délibération n°2025-06-05 : Approuvée

Logement au-dessus de la Boulangerie

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de faire procéder au remplacement de l'ensemble des menuiseries du logement de l'étage pour une meilleure isolation de celui-ci.

*En fonction des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, l'entreprise Chedhomme de Bonnétable a été retenue pour réaliser cette prestation moyennant un montant TTC de 10 210 €.
Une déclaration préalable sera déposée avant la réalisation de ces travaux.*

Délibération n°2025-06-06 : Approuvée

Mairie

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de créer un poste d'adjoint administratif contractuel de 17 heures par semaine à compter du 1^{er} décembre 2025 pour une durée initiale de 6 mois renouvelable, compte-tenu de l'accroissement d'activité et la charge de travail au niveau du Secrétariat de Mairie.

Délibération n°2025-06-07 : Approuvée

Convention de participation « santé »

Par 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, décide de participer aux contrats individuels labellisés à compter du 1^{er} janvier 2026 et déclare son intention de rejoindre le contrat collectif en matière de santé en donnant mandat au Centre de Gestion pour la consultation à intervenir afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de santé aux agents à compter du 1^{er} juillet 2027.

Délibération n°2025-06-08 : Approuvée

Centre Lesiour Soulbieu

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, accepte de reconduire la convention avec le Centre Lesiour Soulbieu pour une occupation de la salle des Loisirs chaque vendredi entre 14h40 et 15h40, hors vacances scolaires, moyennant une participation de 10 € par séance.

Délibération n°2025-06-09 : Approuvée

Installations de production d'énergie solaire

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, donne son accord pour que la condition « hors zone inondable » soit enlevée du point 4.13. du PPRI afin de ne pas bloquer l'installation de panneaux solaires dans ces zones.

Rapport annule SYVALORM 2024

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2024 reçu du Syvalorm.

Courriers reçus et informations à communiquer

Madame le Maire donne connaissance des courriers suivants :

- ✓ *Madame l'Inspectrice d'Académie informe de l'implantation d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) dans la circonscription de la Ferté Bernard,*
- ✓ *La Commune accueillera les Escapades culturelles en Perche Emeraude le samedi 23 mai 2026.*

Séance levée à 22h30.

Compte rendu sommaire affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire,



Michèle LEGESNE.